



COURRIER REÇU LE

13 DEC. 2018

MAIRIE DE MOIGNY-SUR-ÉCOLE  
91490 ESSONNE

Monsieur Pascal SIMONNOT  
Mairie  
59 Grand-rue  
91 490 MOIGNY-SUR-ÉCOLE

Meyszac, le 12 Décembre 2018

Monsieur le Maire, cher collègue,

J'ai le plaisir de vous informer que les membres du jury du Comité National de Labellisation et d'Évaluation de l'Association Nationale Notre Village réunis le Jeudi 6 Décembre 2018 à Paris, vous ont prolongé le label « **Notre Village Terre d'Avenir** » pour **trois ans supplémentaires (période 2018-2021)** et décerné **une « hirondelle » supplémentaire** (soit deux au total) afin de récompenser la qualité de l'Agenda 21, programme 2 de votre commune. L'obtention d'hirondelle supplémentaire est le témoin de l'amélioration continue de la collectivité dans le Développement Durable.

Ce label met en valeur vos efforts en faveur du Développement Durable concernant la protection de l'environnement, du patrimoine architectural et paysager, l'amélioration de la qualité de vie des communes, tout en maintenant le développement économique du territoire.

Lors de l'expertise de votre dossier, le jury a souligné et mis l'accent sur quelques points importants dans votre démarche Agenda 21 : très bon bilan du premier Agenda 21, intégration de membres occasionnels dans le comité de pilotage, démarche exemplaire en termes d'accessibilité...

**Un bilan d'étape sera à fournir annuellement à l'association pendant la période de renouvellement du label.**

Le renouvellement du label vous confère le droit de devenir « ambassadeur » auprès des collectivités de votre secteur afin de les sensibiliser au Développement Durable et à la démarche Agenda 21 et d'obtenir l'engagement de l'une d'entre elles.

Les modalités de la remise du label « Notre Village Terre d'Avenir » vous seront communiquées ultérieurement.

Je vous réitère mes félicitations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, cher collègue, l'expression de mes salutations les meilleures.